

LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT FAISANT APPEL À DES ANIMAUX VIVANTS

DATE DE RÉVISION : Novembre 2018

La foire aux questions suivante fournit des renseignements au sujet de la *Politique du CCPA : le mérite pédagogique de l'enseignement faisant appel à des animaux*.

1. Quel est l'objectif de la présente politique?.....	1
2. Quelles sont les activités visées par cette politique?	1
3. Qui peut participer à l'évaluation du mérite pédagogique?	1
4. À quelle fréquence devrait-on évaluer le mérite pédagogique?	1
5. Quelles sont les ressources créées par le CCPA pour la mise en œuvre de cette politique?	2
6. Quel est le processus pour évaluer le mérite pédagogique?	2
7. Quelle serait une bonne approche pour évaluer le mérite pédagogique?	2
8. Qu'est-ce qu'une évaluation du mérite pédagogique simplifié?	8
9. L'établissement où je travaille exige d'écarter la possibilité d'employer une méthode sans animaux avant d'approuver une activité pédagogique avec des animaux. Est-ce approprié?	9
10. Où trouver de l'information et des ressources sur le remplacement?.....	9
11. Qui prend la décision concernant l'inclusion ou l'exclusion des animaux dans le protocole pour une activité pédagogique?	10
12. Pourquoi ne pas combiner l'évaluation du mérite pédagogique avec celle de l'éthique?	10
13. Quels sont les liens entre les Trois R et l'évaluation du mérite pédagogique et de l'éthique?	10
14. Comment les équipes d'évaluation s'assureront-elles que cette politique est bien mise en œuvre?	11
ANNEXE 1 – Processus d'évaluation du mérite pédagogique	12

1. QUEL EST L'OBJECTIF DE LA PRÉSENTE POLITIQUE?

L'objectif de la présente politique est de veiller à ce que les établissements certifiés par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) disposent d'un processus pour évaluer le mérite pédagogique d'activités faisant appel à des animaux vivants. Cette politique énonce les objectifs et les attentes du CCPA concernant la confirmation du mérite pédagogique (voir la section de la politique sur les éléments clés du mérite pédagogique). Le but principal est de déterminer si les animaux vivants sont essentiels pour atteindre les objectifs d'apprentissage.

2. QUELLES SONT LES ACTIVITÉS VISÉES PAR CETTE POLITIQUE?

Le mérite pédagogique d'une activité pédagogique qui exige un protocole d'utilisation d'animaux doit être évalué (voir les [*Critères pour déterminer si un protocole d'utilisation est requis : Addenda à la politique du CCAC sur le mandat des comités de protection des animaux*](#)). Les activités visées comprennent, entre autres, l'enseignement postsecondaire et la formation pour la recherche ou les essais (p. ex. étudiants de cycle supérieur, chercheurs principaux, techniciens de sociétés de recherche contractuelle). Cette politique s'applique également aux cours non sanctionnés par un certificat ou un diplôme (p. ex. formation continue) mais offerts par le personnel (enseignant ou non) d'un établissement. Sont cependant exclues de la politique les activités qui n'exigent pas de protocole d'utilisation d'animaux comme les stages en milieu professionnel et les activités menées sur un campus par de tierces parties qui utilisent les installations d'un établissement d'enseignement. Si vous n'êtes toujours pas certain que l'activité est visée par la politique, [communiquez avec le CCPA](#).

3. QUI PEUT PARTICIPER À L'ÉVALUATION DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Idéalement, au moins deux personnes avec des connaissances en matière de pédagogie et de solutions de remplacement des animaux évaluent si l'activité proposée a un mérite pédagogique (voir également la section de la politique sur les éléments clés du mérite pédagogique). Les membres du comité de protection des animaux de l'établissement et les personnes qui participent à l'activité visée ne peuvent jouer ce rôle. Il n'est pas nécessaire que du personnel interne (professeurs, administrateurs ou autres) fasse l'évaluation du mérite pédagogique. Bien que ces personnes connaissent généralement le programme d'études, elles ne sont pas nécessairement au fait des possibilités en matière de remplacement. Le CCPA est conscient qu'il peut être difficile de recruter des personnes qui correspondent à ce profil, notamment pour les établissements de petite taille. Il est donc possible de réunir deux évaluateurs avec des connaissances complémentaires et de concevoir provisoirement une approche acceptable pour évaluer la nécessité des activités pédagogiques faisant appel à des animaux en fonction du meilleur modèle d'apprentissage (voir la question 7).

Les membres de comités de protection des animaux qui ont des connaissances en matière de remplacements des animaux pour les activités pédagogiques devraient partager ce savoir avec les évaluateurs du mérite pédagogique. À ce titre et jusqu'à ce que l'expertise particulière au mérite pédagogique soit en place, ils peuvent participer à l'évaluation du mérite pédagogique pourvu qu'ils ne prennent pas part à l'évaluation éthique de l'activité pédagogique en question.

4. À QUELLE FRÉQUENCE DEVRAIT-ON ÉVALUER LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Avant d'offrir une nouvelle activité pédagogique faisant appel à des animaux vivants, son mérite pédagogique doit être confirmé et être réévalué au moins tous les quatre ans même si aucune modification n'y est apportée.

Le mérite peut être évalué lors de la soumission d'un nouveau protocole d'utilisation d'animaux, et la période de quatre ans permet aux établissements de chercher des solutions de remplacement à l'utilisation des animaux.

5. QUELLES SONT LES RESSOURCES CRÉÉES PAR LE CCPA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE POLITIQUE?

Outre la politique qui mentionne des éléments clés du mérite pédagogique et le présent document, le CCPA a conçu un modèle de [formulaire du mérite pédagogique](#). Consultez la question 9 pour en savoir plus sur le remplacement des animaux en science.

6. QUEL EST LE PROCESSUS POUR ÉVALUER LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Bien que le comité de protection des animaux n'intervienne dans le processus qu'à la réception des commentaires et conclusions concernant le mérite pédagogique, le coordonnateur du comité est bien placé pour gérer l'aspect administratif du processus, en collaboration avec le cadre responsable de l'évaluation du mérite pédagogique.

Chaque établissement doit préparer deux formulaires. Le premier, rempli par le professeur et adapté en fonction du programme de l'établissement, fournit des renseignements sur l'activité pédagogique proposée. Les établissements doivent s'assurer que ce formulaire couvre tous les aspects pour une prise de décision éclairée quant au mérite pédagogique.

Le deuxième formulaire permet aux évaluateurs de noter leurs commentaires et leurs conclusions. Ce modèle de [formulaire du mérite pédagogique](#) proposé par le CCPA doit être adapté par les établissements en fonction de leurs programmes. Pour le remplir, les évaluateurs doivent d'abord avoir reçu le protocole d'utilisation d'animaux et le formulaire rempli par le professeur.

Les commentaires sur l'activité pédagogique doivent être documentés et transmis au professeur pour que ce dernier puisse modifier le protocole et les autres documents pertinents en conséquence. Au besoin, le protocole modifié est soumis aux évaluateurs pour un dernier examen. Les derniers commentaires et les conclusions sont alors joints à la version définitive du protocole et transmis au cadre responsable de l'évaluation du mérite pédagogique, qui soumet le tout au comité de protection des animaux si le mérite pédagogique a été confirmé par le cadre.

Si après la prise en considération des commentaires et conclusions des évaluateurs, le cadre responsable ne reconnaît pas de mérite pédagogique à un protocole, le comité de protection des animaux ne devrait pas évaluer le mérite éthique.

7. QUELLE SERAIT UNE BONNE APPROCHE POUR ÉVALUER LE MÉRITE PÉDAGOGIQUE?

Les établissements doivent élaborer un processus efficace pour s'assurer que les activités pédagogiques font appel à des animaux vivants si cela est essentiel à l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Le principe de l'alignement pédagogique permet de s'en assurer. Il s'agit d'abord de formuler les **objectifs d'apprentissage** précis dans le plan de cours (voir le guide pratique [Developing Learning Outcomes](#):

A Guide for University of Toronto Faculty [en anglais seulement]). Des objectifs **SMART** (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste et Temporellement défini) permettent d'établir les résultats attendus.

Les **stratégies d'évaluation** précises doivent ensuite être établies; c'est-à-dire comment évaluer les connaissances et les compétences acquises grâce à l'utilisation des animaux. Les contrôles consistent entre autres en questions à choix multiple, dissertations, rapports de laboratoire et exécution d'une tâche.

Enfin, les **activités d'apprentissage** proposées doivent être précisément décrites (généralement dans un protocole ou une procédure normalisée de fonctionnement). Les activités associées au modèle animal vivant utilisé peuvent inclure entre autres l'observation, la capture, l'immobilisation, l'anesthésie, la dissection, le prélèvement d'échantillons tissulaires et les préparations musculaires.

Après avoir défini l'ensemble de ces éléments d'apprentissage, il s'agit de s'assurer de la cohérence de leur construction à savoir : est-ce que les activités d'apprentissage permettent d'atteindre les objectifs d'apprentissage, et est-ce que les stratégies d'évaluation mesurent réellement ce qu'elles prétendent mesurer? Ainsi, si des animaux vivants font partie des activités d'apprentissage proposées (d'où une évaluation du mérite pédagogique) et que le recours à des animaux vivants concourt également aux objectifs d'apprentissage et aux stratégies d'évaluation qui permettent d'en mesurer la réalisation, cet alignement pédagogique permet éventuellement de reconnaître un mérite pédagogique à l'activité pédagogique avec des animaux vivants.

Figure 1. Schéma de l'alignement pédagogique



SOURCE : Diagramme adapté de [UCD Teaching and Learning Open Educational Resources](#) (University College Dublin), consulté le 18 décembre 2017.

Quel que soit le processus choisi, le but est de déterminer si le modèle animal vivant proposé par le professeur est le meilleur modèle pour atteindre les objectifs d'apprentissage ou s'il n'est pas essentiel et peut être remplacé. Le remplacement désigne toute méthode qui évite ou remplace l'utilisation des animaux dans un domaine où il est d'usage de les utiliser. Il peut être complet (c'est-à-dire l'utilisation de systèmes inanimés, comme des applications informatiques ou des simulateurs) ou relatif (c'est-à-dire le remplacement d'un animal dont la sensibilité est élevée, comme les vertébrés, par un animal dont le potentiel de perception de la douleur est, selon les conseils de pairs et l'interprétation actuelle des données probantes, significativement moins élevé, comme chez certains invertébrés).

Exemples du principe d'alignement pédagogique

Exemple 1 : Défaut d'alignement pédagogique

Un protocole est soumis pour un cours d'anesthésie dans le cadre duquel les étudiants doivent apprendre l'intubation chez le chat. Ce cours fait partie du programme de technique en santé animale. Le plan de cours proposé est le suivant :

- **Objectif d'apprentissage** : Les étudiants seront capables de réaliser une intubation chez le chat.
- **Stratégies d'évaluation** : Une grille de correction est utilisée pour évaluer les étudiants lorsqu'ils effectuent une intubation chez le chat.
- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants pratiquent l'intubation orotrachéale chez le chat sous anesthésie.

Cette proposition semble respecter les principes d'alignement pédagogique puisque l'objectif d'apprentissage est cohérent avec les activités d'apprentissage et les stratégies d'évaluation; l'utilisation de chats vivants peut donc ici avoir un mérite pédagogique. Cependant, l'objectif d'apprentissage ne précise pas de critères mesurables et pertinents, comme réaliser la technique dans le temps alloué et sans entraîner de trauma ou de saignement chez l'animal, pour évaluer l'apprentissage et justifier le recours à un modèle animal vivant. En l'absence de tels critères, on peut se demander si les objectifs d'apprentissage pourraient être atteints en utilisant, par exemple, un mannequin au lieu d'un animal vivant. La réponse à cette question réside souvent dans une définition précise des objectifs.

Les professeurs devraient être avisés par les évaluateurs s'il y a un problème d'alignement pédagogique pour leur permettre d'optimiser la cohérence de leur proposition.

Exemple 2 : Présence d'alignement pédagogique

Dans l'exemple ci-dessus, des objectifs d'apprentissage précis qui ne peuvent être évalués sans un modèle animal vivant et qui sont cohérents avec les stratégies d'évaluation révisées appuient le recours à des animaux vivants en vertu du principe d'alignement pédagogique.

- **Objectif d'apprentissage révisé** : Les étudiants seront capables de réaliser une intubation orotrachéale chez le chat en 60 secondes ou moins et sans déclencher des saignements.
- **Stratégies d'évaluation révisées** : Une grille de correction est utilisée pour évaluer l'apprentissage au moyen de critères pondérés comme la présence ou l'absence de saignement et le temps requis pour effectuer la procédure.

- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants pratiquent l'intubation orotrachéale chez le chat anesthésié.

Dans ce cas, le principe d'alignement pédagogique est respecté, et un chat vivant pourrait être le meilleur modèle d'apprentissage.

Si l'animal vivant est considéré comme pouvant être le meilleur modèle d'apprentissage, il devrait alors être essentiel pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage, compte tenu de la composition des groupes, de leur niveau d'apprentissage et de leurs besoins, de leur cheminement de carrière et du moment d'utilisation du modèle pour l'activité d'apprentissage par rapport à l'atteinte d'un objectif du programme. Compte tenu du programme d'études et en fonction du parcours de l'étudiant, est-ce que ce dernier doit maintenant être capable d'intuber un chat anesthésié?

Si l'alignement pédagogique est présent et que l'atteinte d'objectifs précis est essentiel à l'apprentissage des étudiants, la dernière étape consiste à déterminer si d'autres modèles peuvent remplacer l'animal (remplacement relatif ou complet comme dans le cas d'un mannequin qui simule les divers degrés d'un traumatisme des voies respiratoires).

S'il n'existe aucune solution de remplacement relatif ou complet, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé a un mérite pédagogique et le comité de protection des animaux sera également informé au moyen du [formulaire du mérite pédagogique](#) dûment rempli.

S'il existe des **solutions de remplacements complets**, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal vivant n'est pas essentiel à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage. Le professeur pourra remplacer complètement le modèle proposé, et aucun protocole d'utilisation d'animaux n'est alors nécessaire.

S'il existe des **solutions de remplacements relatifs**, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal vivant n'est pas essentiel à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage.

En général, les modèles proposés (utilisation d'invertébrés, d'œufs ou de tissus) au professeur pour un remplacement relatif du modèle animal vivant entrent dans la catégorie de techniques invasives A (CTI A) du CCPA. Bien que certains établissements exigent que le comité de protection des animaux examine et approuve ces protocoles, ce n'est pas le cas pour le CCPA; une nouvelle évaluation du mérite pédagogique n'est donc pas nécessaire.

Si le modèle proposé au professeur pour un remplacement relatif du modèle animal vivant fait appel à des vertébrés ou des céphalopodes vivants (p. ex. poissons-zèbres ou xénopus pour la production d'œufs), une évaluation accélérée du mérite pédagogique peut être demandée (voir la question 8).

Exemple 3 : Présence d'alignement pédagogique

Un protocole est soumis pour une formation pratique offerte par un établissement. Cette formation est un prérequis pour tous les membres des équipes de recherche qui manipulent des animaux vivants. Le professeur propose les objectifs d'apprentissage, les stratégies d'évaluation et les activités d'apprentissage suivants :

- **Objectifs d'apprentissage** : Les étudiants seront capables de manipuler adéquatement une souris vivante et de réaliser une injection sous-cutanée chez la souris non anesthésiée.

- **Stratégies d'évaluation** : Les étudiants doivent démontrer une manipulation adéquate de la souris non anesthésiée et une bonne technique d'injection.
- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants effectueront les manipulations nécessaires pour réaliser des injections sous-cutanées chez la souris non anesthésiée.

Dans ce cas, le principe d'alignement pédagogique est respecté, et une souris vivante pourrait être le meilleur modèle d'apprentissage.

Si l'animal vivant est considéré comme pouvant être le meilleur modèle d'apprentissage, il devrait alors être essentiel pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage, compte tenu de la composition des groupes, de leur niveau d'apprentissage et de leurs besoins, de leur cheminement de carrière et du moment d'utilisation du modèle pour l'activité d'apprentissage par rapport au calendrier prévu pour atteindre les objectifs définis. Compte tenu du programme d'études ou d'exigences professionnelles et en fonction du parcours de l'étudiant, est-ce que ce dernier doit maintenant être capable d'administrer de manière sécuritaire une injection chez la souris?

Si l'alignement pédagogique est présent et que l'atteinte d'objectifs précis est essentiel à l'apprentissage des étudiants, la dernière étape consiste à déterminer si d'autres modèles peuvent remplacer l'animal (remplacement relatif ou complet comme dans le cas d'un modèle anatomique pour pratiquer l'injection sous-cutanée).

S'il n'existe aucune solution de remplacement relatif ou complet, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé a un mérite pédagogique et le comité de protection des animaux sera également informé au moyen du [formulaire du mérite pédagogique](#) dûment rempli.

S'il existe des **solutions de remplacements complets**, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal vivant n'est pas essentiel à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage. Le professeur pourra remplacer complètement le modèle proposé, et aucun protocole d'utilisation d'animaux n'est alors nécessaire.

S'il existe des **solutions de remplacements relatifs**, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal vivant n'est pas essentiel à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage.

En général, les modèles proposés (utilisation d'invertébrés, d'œufs ou de tissus) au professeur pour un remplacement relatif du modèle animal vivant entrent dans la catégorie de techniques invasives A (CTI A) du CCPA. Bien que certains établissements exigent que le comité de protection des animaux examine et approuve ces protocoles, ce n'est pas le cas pour le CCPA; une nouvelle évaluation du mérite pédagogique n'est donc pas nécessaire.

Si le modèle proposé au professeur pour un remplacement relatif du modèle animal vivant fait appel à des vertébrés ou des céphalopodes vivants (p. ex. poissons-zèbres ou xénopus pour la production d'œufs), une évaluation accélérée du mérite pédagogique peut être demandée (voir la question 8).

Exemple 4 : Absence d'alignement pédagogique

Un protocole est soumis pour un cours de physiologie animale dans le cadre du programme du baccalauréat en biologie. Le plan de cours proposé est le suivant :

- **Objectifs d'apprentissage** : Les étudiants seront capables de comprendre certaines des propriétés mécaniques et physiologiques des muscles squelettiques, c'est-à-dire 1) nommer et décrire les phases de la contraction musculaire; 2) définir et expliquer les fondements physiologiques de la stimulation nerveuse (intensité), de la période de latence, de la sommation des contractions, du téтанos et de la fatigue musculaire.
- **Stratégies d'évaluation** : Un examen à choix multiples est utilisé pour évaluer les connaissances acquises en laboratoire.
- **Activités d'apprentissage** : Les étudiants étudieront la contraction musculaire sur une préparation de muscle de grenouille.

Les objectifs d'apprentissage et les stratégies d'évaluation décrits ici ne mentionnent pas l'utilisation d'animaux vivants, seul des grenouilles récemment euthanasiées sont proposées pour le modèle d'apprentissage. En l'absence d'alignement pédagogique, l'utilisation de grenouilles n'est pas le bon modèle pour atteindre les objectifs d'apprentissage.

Les professeurs devraient être avisés lorsque l'alignement pédagogique fait défaut pour leur permettre d'optimiser la cohérence de leur proposition.

Exemple 5 : Présence d'alignement pédagogique

L'exemple ci-dessus peut être révisé pour répondre au principe d'alignement pédagogique; le modèle de la grenouille pourrait alors être considéré comme le meilleur pour l'apprentissage.

- **Objectifs d'apprentissage révisés** : Les étudiants seront capables de comprendre et de démontrer certaines des propriétés mécaniques et physiologiques des muscles squelettiques chez la grenouille, c'est-à-dire 1) nommer et décrire les phases de la contraction musculaire; 2) définir et expliquer les fondements physiologiques de la stimulation nerveuse (intensité), de la période de latence, de la sommation des contractions, du téтанos et de la fatigue musculaire.
- **Stratégies d'évaluation** : Un rapport de laboratoire et un questionnaire sur les procédures réalisées par les étudiants sur le muscle de grenouille.
- **Activités d'apprentissage révisées** : Les étudiants utiliseront une préparation de muscle de grenouille déméduillée, suspendue à une potence, pour étudier les réflexes. Le muscle de grenouille est utilisé de préférence à celui d'un mammifère en raison de sa tolérance aux changements de température et aux manipulations.

Dans ce cas, le principe d'alignement pédagogique est respecté, et la grenouille récemment euthanasiée pourrait être le meilleur modèle d'apprentissage.

Si l'animal vivant est considéré comme pouvant être le meilleur modèle d'apprentissage, il devrait alors être essentiel pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage, compte tenu de la composition des groupes, de leur niveau d'apprentissage et de leurs besoins, de leur cheminement de

carrière et du moment d'utilisation du modèle pour l'activité d'apprentissage par rapport au calendrier prévu pour atteindre les objectifs définis. Compte tenu du programme d'études et en fonction du parcours de l'étudiant, est-ce que ce dernier doit maintenant être capable de manipuler un muscle de grenouille?

Si l'alignement pédagogique est présent et que l'atteinte d'objectifs précis est essentiel à l'apprentissage des étudiants, la dernière étape consiste à déterminer si d'autres modèles peuvent remplacer l'animal (remplacement relatif ou complet comme dans le cas d'un modèle non animal qui peut être manipulé par l'étudiant pour obtenir des données).

S'il n'existe aucune solution de remplacement relatif ou complet, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé a un mérite pédagogique et le comité de protection des animaux sera également informé au moyen du [formulaire du mérite pédagogique](#) dûment rempli.

S'il existe des **solutions de remplacements complets**, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal vivant n'est pas essentiel à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage. Le professeur pourra remplacer complètement le modèle proposé, et aucun protocole d'utilisation d'animaux n'est alors nécessaire.

S'il existe des **solutions de remplacements relatifs**, le professeur sera informé que le modèle animal vivant proposé n'a pas de mérite pédagogique parce que l'animal vivant n'est pas essentiel à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage.

En général, les modèles proposés (utilisation d'invertébrés, d'œufs ou de tissus) au professeur pour un remplacement relatif du modèle animal vivant entrent dans la catégorie de techniques invasives A (CTI A) du CCPA. Bien que certains établissements exigent que le comité de protection des animaux examine et approuve ces protocoles, ce n'est pas le cas pour le CCPA; une nouvelle évaluation du mérite pédagogique n'est donc pas nécessaire.

Si le modèle proposé au professeur pour un remplacement relatif du modèle animal vivant fait appel à des vertébrés ou des céphalopodes vivants (p. ex. poissons-zèbres ou xénopus pour la production d'œufs), une évaluation accélérée du mérite pédagogique peut être demandée (voir la question 8).

8. QU'EST-CE QU'UN EXAMEN DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE SIMPLIFIÉ?

Une procédure simplifiée est possible si les évaluateurs ont déjà confirmé qu'il y a alignement pédagogique et que l'atteinte d'objectifs précis est essentiel à l'apprentissage des étudiants, et lorsqu'un modèle avec un vertébré ou un céphalopode vivant permet un remplacement relatif du modèle animal. L'information sur la méthode de remplacement doit alors être communiquée au professeur pour permettre de remplacer rapidement les activités d'apprentissage et réviser les stratégies d'évaluation pour mesurer les objectifs d'apprentissage atteints par ce remplacement relatif. À ce moment, la nécessité des objectifs d'apprentissage aura été confirmée et la recherche de méthodes sans animaux aura été effectuée.

Dans d'autres cas, comme pour des formations officielles destinées aux utilisateurs d'animaux et organisées par un établissement ou lorsque le gouvernement provincial, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, impose l'acquisition de compétences axées sur les objectifs d'apprentissage, l'évaluation du mérite pédagogique peut aussi être simplifiée. Comme l'établissement ou le Ministère ont déjà procédé aux deux premières étapes (alignement pédagogique; atteinte des objectifs d'apprentissage essentiels), il ne reste qu'à déterminer si un remplacement complet ou relatif peut être utilisé.

9. L'ÉTABLISSEMENT OÙ JE TRAVAILLE EXIGE D'ÉCARTER LA POSSIBILITÉ D'EMPLOYER UNE MÉTHODE SANS ANIMAUX AVANT D'APPROUVER UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE AVEC DES ANIMAUX. EST-CE APPROPRIÉ?

Quelle que soit la méthode choisie, l'objectif de l'évaluation du mérite pédagogique est de déterminer si le modèle animal vivant proposé par le professeur est le meilleur modèle d'apprentissage compte tenu des objectifs d'apprentissage. Il s'agit donc de répondre à la question suivante : le modèle animal vivant proposé est-il essentiel ou peut-il être remplacé? Dans certains cas, le meilleur modèle d'apprentissage fera appel à des animaux vivants (voir la question 7). La présente politique vise à évaluer la nécessité pédagogique du recours à des animaux vivants, sans toutefois priver les étudiants des meilleurs modèles d'apprentissage.

Limiter l'évaluation du mérite pédagogique aux solutions de remplacement ne permet pas de construire l'alignement pédagogique d'un cours et ne confirme pas la nécessité de recourir à des animaux vivants pour atteindre les objectifs d'apprentissage. Ces deux aspects sont importants, car si aucun modèle non animal (remplacement complet) n'est approprié, le modèle animal vivant proposé par le professeur pourrait être retenu par défaut même si ce n'est pas le meilleur modèle d'apprentissage. Pourtant, l'absence d'un modèle non animal approprié n'empêche pas des remplacements relatifs (p. ex. œufs ou tissus plutôt que des animaux).

10. OÙ TROUVER DE L'INFORMATION ET DES RESSOURCES SUR LE REMPLACEMENT?

- [Base de données sur les études scientifiques offerte par InterNICHE](#)
Des références et des résumés de documents sur des solutions éthiques en matière de pédagogie.
- Jukes N. et Chiuiua M. (2006) *From Guinea Pig to Computer Mouse: Alternative Methods for a Progressive, Humane Education*, 2^e éd. Leicester R.-U. : International Network for Humane Education (InterNICHE).
Des renseignements détaillés sur plus de 500 produits à la fine pointe dans les domaines de l'anatomie, la pratique clinique, la chirurgie, les soins intensifs, la physiologie et la pharmacologie. Les renseignements complets concernant l'utilisation, les caractéristiques et le fournisseur de chaque produit sont répertoriés par discipline et ensuite par technique. [Il faut s'inscrire pour télécharger ce document]
- [NORINA database](#) – Norecopa
Un catalogue de plus de 3800 aides pédagogiques audiovisuelles sur les solutions de rechange à l'utilisation d'animaux pour l'enseignement (préscolaire à universitaire); chaque solution est décrite, accompagnée de commentaires et de renseignements provenant des fournisseurs.
- Balcombe J. (2000) *The Use of Animals in Higher Education: Problems, Alternatives, and Recommendations*, Public Policy Series. Washington DC : Humane Society Press.
Ce livre examine l'utilisation pédagogique des animaux d'un point de vue éthique.
- [Sheffield Bioscience Programs](#)
Une gamme de programmes interactifs d'apprentissage assisté par ordinateur de haute qualité visant à améliorer l'enseignement de la physiologie et de la pharmacologie aux étudiants de premier cycle en médecine et en sciences.

- [RECAL](#) – University of Edinburgh, College of Medicine and Veterinary Medicine
Logiciels pour développer du matériel didactique assisté par ordinateur. Les objets d'apprentissage ainsi programmés (contenu pédagogique) sont autonomes; leur contenu pédagogique n'a donc pas à être actualisé en fonction de l'évolution des applications.
- [Online Veterinary Anatomy Museum \(OVAM\)](#) – Wikivet
- [Education Resources](#) – Alternatives to Animal Testing Web Site (Altweb), John Hopkins Bloomberg School of Public Health
- [Alternatives in Education: An Introduction](#) – Altweb, John Hopkins Bloomberg School of Public Health
- [Search for Alternatives: Databases](#) – Altweb, John Hopkins Bloomberg School of Public Health

11. QUI PREND LA DÉCISION CONCERNANT L'INCLUSION OU L'EXCLUSION DES ANIMAUX DANS LE PROTOCOLE POUR UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE?

La décision d'inclure ou non des animaux dans un protocole pédagogique revient au comité de protection des animaux. Il s'agit d'une décision éthique prise en fonction d'éléments comme l'évaluation du mérite pédagogique, l'application des Trois R et les attentes de la société en matière d'utilisation pédagogique des animaux. Comme l'évaluation du mérite pédagogique éclaire celle de l'aspect éthique sans toutefois la remplacer, il convient d'évaluer d'abord le mérite pédagogique (voir également la question 13).

12. POURQUOI NE PAS COMBINER L'EXAMEN DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE AVEC CELLE DE L'ÉTHIQUE?

Les deux évaluations doivent être distinctes, car elles n'ont pas les mêmes objectifs et font appel à différents domaines de connaissances.

L'évaluation du mérite pédagogique d'activités avec des animaux vivants, réalisée par un comité ou des individus qui ont des connaissances en matière de pédagogie et de solutions de remplacement, devrait être structurée pour déterminer objectivement si le modèle animal vivant proposé est essentiel à l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Autrement dit, est-ce le meilleur modèle d'apprentissage pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs définis? Quant à la question éthique, elle est plus subjective, et se pose une fois que l'avantage de recourir à des animaux vivants a été confirmé lors de l'évaluation du mérite pédagogique. Il s'agit de chercher le bon équilibre entre la souffrance possible pour les animaux et les avantages souhaités pour les étudiants.

Le fait de procéder séparément pour ces deux évaluations permet de prendre des décisions sans confondre ce qui est important pour les étudiants et ce qui est approprié du point de vue éthique pour les animaux.

13. QUELS SONT LES LIENS ENTRE LES TROIS R ET L'ÉVALUATION DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE ET DE L'ÉTHIQUE?

Le **remplacement** désigne les méthodes qui évitent ou remplacent l'utilisation des animaux dans un domaine où il est d'usage de les utiliser. Il s'agit d'un aspect important des Trois R habituellement pris en compte par les comités de protection des animaux. Toutefois, ceux-ci ne peuvent pas toujours compter sur des

membres avec des connaissances approfondies en matière de remplacement des animaux pour des activités pédagogiques. C'est pourquoi la politique souligne l'importance d'accueillir une expertise externe au comité, et à ce titre se prête à la concertation entre les établissements à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le pouvoir décisionnel des comités de protection des animaux leur permet de ne pas approuver un protocole si d'après eux le modèle animal proposé ne répond pas aux critères éthiques, et ce, même si le mérite pédagogique du modèle est confirmé (notamment parce qu'aucune méthode n'a pu être trouvée pour un remplacement relatif ou complet du recours à des animaux).

La **réduction**, associée à la détermination d'un nombre approprié d'animaux pour une activité pédagogique, est un autre aspect important des Trois R généralement examiné par les comités de protection des animaux. En ce qui concerne l'enseignement, le nombre d'animaux par étudiant en regard de l'évaluation du mérite pédagogique est le point de départ pour la réduction afin d'obtenir un ratio animaux-étudiants qui favorise l'apprentissage. En effet, le mérite pédagogique d'une activité de formation repose sur un certain nombre d'éléments comme un ratio approprié d'animaux et d'étudiants.

Dans le cadre de leurs responsabilités, les comités de protection des animaux devraient s'assurer qu'un bon ratio animaux-étudiants a été déterminé lors de l'évaluation du mérite pédagogique, et que le nombre d'animaux indiqué dans le protocole respecte ce ratio selon le nombre d'étudiants inscrits. Si le nombre d'étudiants change lorsque le protocole est renouvelé, la même proportion devrait être appliquée, sauf si le mérite pédagogique est de nouveau évalué.

Les comités de protection des animaux devraient tenir compte du fait qu'une réduction forcée du nombre d'animaux peut avoir une incidence négative sur le mérite pédagogique à moins que le nombre d'étudiants soit réduit d'autant. Conformément à leur pouvoir décisionnel, les comités peuvent ne pas approuver un protocole si d'après eux le nombre d'animaux prévu n'est pas acceptable du point de vue éthique.

Le **raffinement** d'une activité pédagogique relève exclusivement de la compétence des comités de protection des animaux. En outre, des éléments importants pour l'évaluation éthique d'une activité pédagogique – comme le caractère invasif de l'activité ou les conditions d'hébergement des animaux – ne sont pas examinés lors de l'évaluation du mérite pédagogique.

14. COMMENT LES ÉQUIPES D'ÉVALUATION S'ASSURERONT-ELLES QUE CETTE POLITIQUE EST BIEN MISE EN ŒUVRE?

À compter du 1 janvier 2018, le processus pour l'évaluation du mérite pédagogique sera vérifié lors des visites d'évaluation du CCPA. Les équipes d'évaluation aideront les établissements à bien maîtriser la politique. Ces derniers pourront ensuite soumettre un rapport de suivi pour décrire les mesures prises pour se conformer aux recommandations de mise en œuvre.

Vous avez d'autres questions?

[Communiquez avec le CCPA](#). Nous vous répondrons dans les plus brefs délais et nous pourrions ajouter votre question, et notre réponse, au contenu de cette foire aux questions.

ANNEXE 1 PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉRITE PÉDAGOGIQUE

